

## UA4403 - Expérience professionnelle de 24 mois

### Présentation

### Programme

### Contenu

Cette unité d'activité suppose un examen de l'expérience professionnelle du candidat par l'équipe de pilotage de la spécialité. Cette expérience a vocation à être de durée suffisante (24 mois minimum), d'orientation progressivement centrée sur les métiers visés par la formation (voir fiche du cursus) et de niveau d'autonomie et de responsabilité suffisant, ou du moins croissant sur la période, afin de correspondre peu à peu à des fonctions de "cadre technique", qu'il s'agisse de fonctions davantage tournées vers l'opérationnel ou bien vers l'expertise.

Mis à jour le 01-09-2007



**Code : UA4403**

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

48 crédits

**Responsabilité nationale :**  
EPN03 - Electroniques,  
électrotechnique, automatique et  
mesure (EEAM) / 1